

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue mercredi, le 21 novembre 2012 à 20h00 à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lyne Girard  
Diane Tremblay  
Ruth Tremblay  
Lise Savard  
Guy Tremblay  
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 61-07 AUPRÈS DU CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **186-11-12 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

#### **187-11-12 Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 764 300\$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
48-06	68 000\$
49-06	323 500\$
60-07	203 300\$
75-00	169 500\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 764 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 48-06, 49-06, 60-07 et 75-00 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 28 novembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	81 700 \$
2014.	83 900 \$
2015.	86 600 \$
2016.	88 900 \$
2017.	91 500 \$ (à payer en 2017)
2017.	331 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 novembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 49-06, 60-07 et 75-00 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Municipalité des Éboulements emprunte 68 000\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 4 mois et 4 jours au terme original du règlement numéro 48-06.

QUE la Municipalité des Éboulements emprunte 203 300\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 mois et 10 jours au terme original du règlement numéro 60-07.

**188-11-12 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques**

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 28 novembre 2012 pour un montant de 764 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 48-06, 49-06, 60-07 et 75-00, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

81 700\$	2,71%	28 novembre 2013
83 900\$	2,71%	28 novembre 2014
86 600\$	2,71%	28 novembre 2015
88 900\$	2,71%	28 novembre 2016
423 200\$	2,71%	28 novembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**189-11-12 Résolution autorisant le refinancement du règlement No 61-07 auprès du Centre Financier aux Entreprises**

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- que la municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite du Centre financier aux Entreprises de Charlevoix pour son emprunt de 13 693.35\$ en vertu du règlement No 61-07 au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins de 4,95% à compter du 9 août 2012 jusqu'au 9 août 2017 ;
- que Bertrand Bouchard, maire et Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents dans ce dossier.

**190-11-12 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Bertrand Bouchard,  
maire

---

Linda Gauthier,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière